



Lettre ouverte à Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges concernant la réforme du collège.

Monsieur le Recteur,

Nos différentes visites sur le terrain nous permettent aujourd’hui d’avoir une vision très pratique de la mise en œuvre de la réforme du collège. Nous rencontrons les équipes pédagogiques depuis la rentrée de Septembre 2016 et sommes forcés d’aboutir à plusieurs constats :

- la mise en place des EPI est très différente selon les établissements : parfois intégrés au cœur d'une ou plusieurs disciplines, les enseignants ne sont pas toujours amenés à travailler en co-animation.
- la lisibilité des EPI sur les emplois du temps des élèves l'est également : les élèves ne savent pas toujours qu'ils travaillent sur un projet interdisciplinaire.
- la place du Conseil Pédagogique en tant que pilote des propositions pédagogiques n'est pas toujours bien intégrée par les équipes.
- les enseignants peinent matériellement à concilier mise en place des EPI et nouveaux programmes ce qui a pour conséquence une extrême fatigue qui altère les meilleures volontés.

Puisque nous souhaitons tous que cette réforme réponde à ses objectifs nous attirons votre attention sur les besoins COMMUNS à toutes les équipes de professionnels de l’enseignement à savoir :

- du **TEMPS INTÉGRÉ** à l’emploi du temps pour se concerter et permettre aux projets interdisciplinaires de se développer et de pérenniser.
- des **FORMATIONS INTERDISCIPLINAIRES** de fond permettant aux collègues de mettre en place des outils pérennes de différenciation pédagogique.

En effet tous les enseignants rencontrés mettent en avant les difficultés qu'ils rencontrent à travailler ensemble autrement qu'en dehors des heures ouvrées.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir chercher des solutions pour prévoir des heures de concertation et ce sur le long terme dans le cadre d'un dialogue fécond avec les personnels d'encadrement.

Pour le Sgen-CFDT, la question du temps et de l'organisation du travail doit être réellement et globalement posée : la réforme du collège le démontre tout particulièrement.

En effet les collègues qui souhaitent s'investir dans des projets de toute sorte sont systématiquement en **heures supplémentaires** et s'épuisent à déplacer leurs heures de correction et de préparation sur leur temps de repos. Ainsi un enseignant certifié, malgré un service estimé à 18h peut se retrouver à passer près de 30h dans son établissement en discutant des projets et des élèves pendant les poses méridiennes. A cela il devra ajouter la gestion de sa boîte mail professionnelle surtout s'il participe à plusieurs projets.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir conduire, en lien avec les services du ministère, les DSDEN, les personnels d'encadrement et les collectivités territoriales, une réflexion sur l'organisation du travail des personnels enseignants dont les missions ont évolué, y compris du point de vue réglementaire : temps de présence en établissement, utilisation des locaux, équipements nécessaires, organisation des emplois du temps, mise en place du droit à la déconnexion sont des sujets majeurs pour les enseignants.

Pour l'équipe second degré du SGEN CFDT,

Sébastien PERRET, Secrétaire Académique

